

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 22.04.2025

ACTIVATOR ACTIVATEUR DE  
SECHAGE POUR COLLE 150ml

Page 1 de 13

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

ACTIVATOR ACTIVATEUR DE SECHAGE POUR COLLE 150ml

UFI: VHGG-GN81-XD1T-NV0W

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Promoteur d'adhérence (Adhésifs, produits d'étanchéité)

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**PGMG  
RUE DU 8 MAI - ZA DU RETUY  
62138 VIOLAINES - FRANCE  
Tél 0320606000 Fax 0320606001  
fds@dialann.com**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 0145425959  
ORFILA / INRS - <http://www.centres-antipoison.net>**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**Aerosol 1; H222-H229  
Eye Irrit. 2; H319  
STOT SE 3; H336

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

acétone; propan-2-one; propanone

**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

|      |   |
|------|---|
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable.                                  |
| H229 | Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.                          |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges.                            |

**Conseils de prudence**

|      |  |
|------|--|
| P101 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.   |
| P102 | Tenir hors de portée des enfants.  |
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P211 | Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  |
| P251 | Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  |

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## ACTIVATOR ACTIVATEUR DE SECHAGE POUR COLLE 150ml

Date de révision: 22.04.2025

Page 2 de 13

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



### Mentions de danger

H222-H229-H336

### Conseils de prudence

P102-P210-P211-P251-P410+P412-P501

### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants pertinents

| N° CAS   | Substance  |              |                  | Quantité      |
|----------|--|--------------|------------------|---------------|
|          | N° CE  | N° Index     | N° REACH         |               |
|          | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)   |              |                  |               |
| 106-97-8 | butane   |              |                  | 40 - < 45 %   |
|          | 203-448-7  | 601-004-00-0 | 01-2119474691-32 |               |
|          | Flam. Gas 1, Compressed gas; H220 H280   |              |                  |               |
| 67-64-1  | acétone; propan-2-one; propanone   |              |                  | 30 - < 35 %   |
|          | 200-662-2  | 606-001-00-8 | 01-2119471330-49 |               |
|          | Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066                                     |              |                  |               |
| 74-98-6  | propane  |              |                  | 20 - < 25 %   |
|          | 200-827-9  | 601-003-00-5 | 01-2119486944-21 |               |
|          | Flam. Gas 1, Compressed gas; H220 H280   |              |                  |               |
| 121-72-2 | N,N-diméthyl-m-toluidine   |              |                  | 0,1 - < 0,5 % |
|          | 204-495-6  | 612-056-00-9 |                  |               |
|          | Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT RE 2, Aquatic Chronic 3; H331 H311 H301 H373 H412 |              |                  |               |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ACTIVATOR ACTIVATEUR DE  
SECHAGE POUR COLLE 150ml

Date de révision: 22.04.2025

Page 3 de 13

## Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS   | N° CE     | Substance  | Quantité      |
|----------|-----------|--|---------------|
|          |           | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA   |               |
| 67-64-1  | 200-662-2 | acétone; propan-2-one; propanone   | 30 - < 35 %   |
|          |           | par inhalation: CL50 = 76 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 7400 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5800 mg/kg   |               |
| 121-72-2 | 204-495-6 | N,N-diméthyl-m-toluidine   | 0,1 - < 0,5 % |
|          |           | par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg |               |

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

#### Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Protéger l'oeil non blessé.

#### Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. NE PAS faire vomir. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Consulter un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, Poudre d'extinction.  
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.  
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique (Monoxyde de carbone), Dioxyde de carbone (CO2)

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 22.04.2025

ACTIVATOR ACTIVATEUR DE  
SECHAGE POUR COLLE 150ml

Page 4 de 13

## Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel.

#### Pour les secouristes

Protection individuelle: voir rubrique 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Risque d'explosion.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Colmater les bouches de canalisations.

#### Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### Autres informations

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Utiliser un équipement de protection personnel.

#### Préventions des incendies et explosion

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ACTIVATOR ACTIVATEUR DE  
SECHAGE POUR COLLE 150ml

Date de révision: 22.04.2025

Page 5 de 13

## Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

## Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Promoteur d'adhérence (Adhésifs, produits d'étanchéité)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS   | Désignation | ppm  | mg/m <sup>3</sup> | f/cm <sup>3</sup> | Catégorie    | Origine |
|----------|-------------|------|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 67-64-1  | Acétone     | 500  | 1210              |                   | VME (8 h)    |         |
|          |             | 1000 | 2420              |                   | VLE (15 min) |         |
| 106-97-8 | n-Butane    | 800  | 1900              |                   | VME (8 h)    |         |

#### Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

| N° CAS  | Désignation | Paramètres | Valeur limite | Milieu | Moment de prélèvement |
|---------|-------------|------------|---------------|--------|-----------------------|
| 67-64-1 | Acétone     | Acétone    | 100 mg/l      | Urine  | en fin de poste       |

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS  | Désignation                      | Voie d'exposition | Effet      | Valeur                 |
|---------|----------------------------------|-------------------|------------|------------------------|
| 67-64-1 | acétone; propan-2-one; propanone |                   |            |                        |
|         | Consommateur DNEL, à long terme  | par voie orale    | systémique | 62 mg/kg p.c./jour     |
|         | Consommateur DNEL, à long terme  | dermique          | systémique | 62 mg/kg p.c./jour     |
|         | Consommateur DNEL, à long terme  | par inhalation    | systémique | 200 mg/m <sup>3</sup>  |
|         | Salarié DNEL, à long terme       | dermique          | systémique | 186 mg/kg p.c./jour    |
|         | Salarié DNEL, aigu               | par inhalation    | local      | 2420 mg/m <sup>3</sup> |
|         | Salarié DNEL, à long terme       | par inhalation    | systémique | 1210 mg/m <sup>3</sup> |

#### Valeurs de référence PNEC

| N° CAS  | Désignation   | Valeur     |
|---------|---|------------|
| 67-64-1 | acétone; propan-2-one; propanone                            |            |
|         | Milieu environnemental                                      |            |
|         | Eau douce   | 10,6 mg/l  |
|         | Eau douce (rejets discontinus)                              | 21 mg/l    |
|         | Eau de mer  | 1,06 mg/l  |
|         | Sédiment d'eau douce  | 30,4 mg/kg |
|         | Sédiment marin  | 3,04 mg/kg |
|         | Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | 100 mg/l   |
|         | Sol   | 29,5 mg/kg |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ACTIVATOR ACTIVEUR DE  
SECHAGE POUR COLLE 150ml

Date de révision: 22.04.2025

Page 6 de 13



## Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. (EN 166)

### Protection des mains

Porter des gants appropriés. (EN ISO 374)

Matériau approprié: Caoutchouc butyle

Epaisseur du matériau des gants  $\geq 0,5$  mm

Temps de passage (durée d'utilisation maxi):  $\geq 240$  min.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. (EN 340)

### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. (EN 14387) Type de filtre: A-P2

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: en fortes concentrations, dépassement de la valeur limite

### Protection contre les risques thermiques

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                                  |
|--|----------------------------------|
| L'état physique:   | Liquide (Aérosol)                |
| Couleur:   | incolore                         |
| Odeur:   | comme: Acétone                   |
| Seuil olfactif:  | non déterminé                    |
| Point de fusion/point de congélation:  | non applicable                   |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | < -20 °C                         |
| Inflammabilité:  | Aérosol extrêmement inflammable. |
| Limite inférieure d'explosivité:   | 2,15 vol. %                      |
| Limite supérieure d'explosivité:   | 15 vol. %                        |
| Point d'éclair:  | (Acétone) < -20 °C               |
| Température d'auto-inflammation:   | 365 °C                           |
| Température de décomposition:  | non déterminé                    |
| pH-Valeur:   | non déterminé                    |
| Viscosité cinématique:   | non déterminé                    |
| Hydrosolubilité:   | partiellement soluble            |

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 22.04.2025

ACTIVATOR ACTIVATEUR DE  
SECHAGE POUR COLLE 150ml

Page 7 de 13

Solubilité dans d'autres solvants  
non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

non déterminé

Pression de vapeur:

non déterminé

Densité (à 20 °C):

0,625 g/cm<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative:

non déterminé

Caractéristiques des particules:

non applicable

## **9.2. Autres informations**

### **Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### **Information supplémentaire**

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Aérosol extrêmement inflammable.

### **10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

### **10.4. Conditions à éviter**

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

### **10.5. Matières incompatibles**

Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique (Monoxyde de carbone), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

#### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **ETAmél calculé**

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 5000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 50 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 12,5 mg/l

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ACTIVATOR ACTIVATEUR DE  
SECHAGE POUR COLLE 150ml

Date de révision: 22.04.2025

Page 8 de 13

| N° CAS   | Substance                           |               |           |        |            |         |
|----------|-------------------------------------|---------------|-----------|--------|------------|---------|
|          | Voie d'exposition                   | Dose          |           | Espèce | Source     | Méthode |
| 67-64-1  | acétone; propan-2-one; propanone    |               |           |        |            |         |
|          | orale                               | DL50<br>mg/kg | 5800      | Rat    | Producteur |         |
|          | cutanée                             | DL50<br>mg/kg | 7400      | Lapin  | Producteur |         |
|          | inhalation (4 h) vapeur             | CL50          | 76 mg/l   | Rat    | Producteur |         |
| 121-72-2 | N,N-diméthyl-m-toluidine            |               |           |        |            |         |
|          | orale                               | ATE           | 100 mg/kg |        |            |         |
|          | cutanée                             | ATE           | 300 mg/kg |        |            |         |
|          | inhalation vapeur                   | ATE           | 3 mg/l    |        |            |         |
|          | inhalation<br>poussières/brouillard | ATE           | 0,5 mg/l  |        |            |         |

## Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (acétone; propan-2-one; propanone)

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Informations sur les voies d'exposition probables

par voie orale, dermique, par inhalation, contact avec les yeux

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'est pas: Écotoxique

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 22.04.2025

ACTIVATOR ACTIVATEUR DE  
SECHAGE POUR COLLE 150ml

Page 9 de 13

Le produit n'a pas été testé.

## Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS   | Substance                        | Log Pow |
|----------|----------------------------------|---------|
| 106-97-8 | butane                           | 2,89    |
| 67-64-1  | acétone; propan-2-one; propanone | -0,24   |
| 74-98-6  | propane                          | 2,36    |
| 121-72-2 | N,N-diméthyl-m-toluidine         | 2,81    |

## 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

## 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

#### Code d'élimination des déchets - Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

#### Code d'élimination des déchets - Résidus

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

#### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1950

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 22.04.2025

ACTIVATOR ACTIVEUR DE  
SECHAGE POUR COLLE 150ml

Page 10 de 13

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AÉROSOLS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2

**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F  
Dispositions spéciales: 190 327 344 625  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Quantité exceptée: E0  
Catégorie de transport: 2  
Code de restriction concernant les tunnels: D

## Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1950

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AÉROSOLS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2

**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F  
Dispositions spéciales: 190 327 344 625  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Quantité exceptée: E0

## Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1950

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AEROSOLS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2.1

**14.4. Groupe d'emballage:** -  
Étiquettes: 2.1



Marine polluant: -  
Dispositions spéciales: 63 190 277 327 344 381 959  
Quantité limitée (LQ): 1000 mL  
Quantité exceptée: E0  
EmS: F-D, S-U

## Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 22.04.2025

ACTIVATOR ACTIVEUR DE  
SECHAGE POUR COLLE 150ml

Page 11 de 13

|  |                     |
|--|---------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>        | UN 1950             |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | AEROSOLS, FLAMMABLE |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 2.1                 |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | -                   |
| Étiquettes:  | 2.1                 |



|  |                |
|--|----------------|
| Dispositions spéciales:                                | A145 A167 A802 |
| Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):                | 30 kg G        |
| Passenger LQ:  | Y203           |
| Quantité exceptée:                                     | E0             |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): | 203            |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne):               | 75 kg          |
| IATA-Instructions de conditionnement (cargo):          | 203            |
| IATA-Quantité maximale (cargo):                        | 150 kg         |

## 14.5. Dangers pour l'environnement

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: | Non |
|---------------------------------|-----|

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 100 %

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs (règlement (UE) 2019/1148):

Ce produit est réglementé par le Règlement (UE) 2019/1148: toutes les transactions suspectes et les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national concerné.

#### Information supplémentaire

Directive aérosol (75/324/CEE).

#### Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

#### Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ACTIVATOR ACTIVATEUR DE  
SECHAGE POUR COLLE 150ml

Date de révision: 22.04.2025

Page 12 de 13

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

Flam. Gas: Gaz inflammables  
Aerosol: Aérosol  
Compressed gas  
Flam. Liq: Liquides inflammables  
Acute Tox: Toxicité aiguë  
Eye Irrit: Irritation oculaire  
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique  
CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
VOC: Volatile Organic Compounds  
SVHC: Substance of Very High Concern

### Les principales références bibliographiques et sources de données

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ACTIVATOR ACTIVATEUR DE  
SECHAGE POUR COLLE 150ml

Date de révision: 22.04.2025

Page 13 de 13

## Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification       | Procédure de classification         |
|----------------------|-------------------------------------|
| Aerosol 1; H222-H229 | Sur la base des données de contrôle |
| Eye Irrit. 2; H319   | Principe d'extrapolation "Aérosols" |
| STOT SE 3; H336      | Principe d'extrapolation "Aérosols" |

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

|        |  |
|--------|--|
| H220   | Gaz extrêmement inflammable.   |
| H222   | Aérosol extrêmement inflammable.   |
| H225   | Liquide et vapeurs très inflammables.  |
| H229   | Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  |
| H280   | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.   |
| H301   | Toxique en cas d'ingestion.  |
| H311   | Toxique par contact cutané.  |
| H319   | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| H331   | Toxique par inhalation.  |
| H336   | Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |
| H373   | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H412   | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                 |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.   |

### Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*